



Creation d'une association

Par **Marie94**, le **21/03/2008** à **14:20**

Bonjour,

une amie et moi (actuellement en congés parental) souhaiterions mettre nos compétences en commun pour créer une association et réaliser des ateliers liés au maternage : portage, massages, ateliers de communication parents/enfants...

Nous sommes seulement deux.

Le siège social serait à mon domicile .

Nous n'avons pas de local et celui proposé par la ville est dispo à des horaires qui ne nous conviennent pas.

Nous souhaitons donc louer une salle de manière ponctuelle pour réaliser nos ateliers sur 2 à 3 week ends d'affilés et ceci 3 à 4 fois par an selon la demande (en fait on va "grouper" les ateliers vu qu'on ne peut pas faire cela régulièrement. On se dit aussi que cela facilitera la tâche de pas mal de parents qui auront des formations d'un seul coup à plusieurs choses et donc que cela répond à un besoin).

L'association est elle la bonne formule pour nous ? Sinon sous quelle forme juridique (sachant que nous n'avons pas d'argent à engager dans cette aventure, nous voulons seulement partager avec d'autres notre passion et être retribué un peu pour rentrer dans nos frais de formation) ?

Puisque même si le but n'est pas lucratif nous n'avons pas d'activité gratuite à proposer (enfin si, certains ateliers de nos "sessions" seront gratuits).

Sinon l'association n'est pas la bonne formule comment se déclarer, à qui, serons nous "taxés" (mon amie me dit qu'elle ne s'est pas déclarée en tant qu'indépendante ni rien, que de

son côté elle exerce qqs heures dans l'année et reporte simplement les sommes acquises sur sa feuille d'impôt.. elle n'est de toute façon pas imposable).

Merci de m'aider à y voir plus clair car je ne sais vers qui me tourner.

Cordialement.

Marie